



EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 mars 2014 à 20 heures

L'an deux mille quatorze, le mercredi 5 mars à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BEAUFILS, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme GUERIN, M. FORTUNE, Mme DUPILLE, M. BLANFUNAY, Mme BROCHARD, M. CAILLIET, Mme DRYSDALE, M. CLAUIN, M. ELISA, M. BAUSMAYER, Mme TURRIN BOISSEL, M. LAVAUX, Mme BONNETTE, Mme MEYER, Mme MENTEC.

ABSENTS EXCUSES : Mme BLANCKAERT (pouvoir à Mme GUERIN), Melle MENNESSIER, Mme TANFIN (pouvoir à M. BLANFUNAY), M. LANGLOIS (pouvoir à Mme DUPILLE), Mme GOUGEON (pouvoir à Melle BROCHARD), Mme BIRD, M. JOUVEAUX, M. CORDIER, M. GRILLON, M. CAVE (pouvoir à M. BEAUFILS).

Madame Annie GUERIN a été élue secrétaire de séance.

--*--

1) Vœu

Le service comptabilité de la mairie d'Etrépany a émis en règlement de factures des mandats :

- Pour le mois de décembre 2013 : 155 mandats
- Pour le mois de janvier 2014 : 101 mandats
- Pour le mois de février 2014 : 86 mandats

Nous avons été interpellés tant téléphoniquement, que par relance postale sur le retard apporté au règlement de nos factures.

Les services du Trésor en date du 25 février, nous informaient ne pas avoir commencé le règlement des mandats de janvier et février 2014.

Des factures établies en décembre nous sont réclamées ce jour.

Par la présente, le Conseil Municipal demande à l'unanimité, une réunion d'urgence, à laquelle participera Monsieur le Trésorier Payeur Général, sollicité par le présent vœu, Monsieur le Président de l'Association des Maires du Canton, Madame et Messieurs les maires du canton et des collectivités qui solliciteront leur présence à cette réunion.

2) Association les Coccinelles : Subvention

Vu le courrier reçu de Madame la Présidente de l'Association les Coccinelles et sa demande de subvention complémentaire à hauteur de 5 000 euros, pour permettre le fonctionnement budgétaire de l'association jusqu'en décembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, le versement d'une subvention de 5 000 euros à l'Association Les Coccinelles, pour permettre son fonctionnement budgétaire jusqu'en décembre 2014.

3) Rythmes Scolaires : Horaires

Vu le Conseil des écoles primaire et maternelle réuni le jeudi 20 février 2014, sous la présence de Monsieur LANGLAIS, Inspecteur primaire de l'Éducation Nationale, pour examiner l'ordre du jour : « Présentation et vote des horaires mis en place pour l'application des rythmes scolaires à la rentrée 2014 ».

Vu l'avis favorable des membres du conseil d'école sur les horaires présentés.

Considérant que cette décision est indispensable au commencement d'une mise en place des rythmes scolaires, ceux-ci doivent être approuvés par l'académie départementale dès le début du mois d'avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les horaires suivants :

ECOLE PRIMAIRE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h/12h Classe	9h/12h Classe	9h/12h Classe	9h/12h Classe	9h/12h Classe
12h/13h30 Repas	12h/13h30 Repas		12h/13h30 Repas	12h/13h30 Repas
13h30 / 15h45 Classe	13h30 / 15h45 Classe		13h30 / 15h45 Classe	13h30 / 15h45 Classe
15h45/16h30 Retour transports ou APC ou Ateliers / garderie	15h45/16h30 Retour transports ou APC ou Ateliers / garderie		15h45/16h30 Retour transports ou APC ou Ateliers / garderie	15h45/16h30 Retour transports ou APC ou Ateliers / garderie

ECOLE MATERNELLE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h10/12h10 Classe	9h10/12h10 Classe	9h10/12h10 Classe	9h10/12h10 Classe	9h10/12h10 Classe
12h10/13h40 Repas	12h10/13h40 Repas		12h10/13h40 Repas	12h10/13h40 Repas
13h40 / 15h55 Classe	13h40 / 15h55 Classe		13h40 / 15h55 Classe	13h40 / 15h55 Classe
15h55/16h40 Retour transports ou APC ou Ateliers / garderie	15h55/16h40 Retour transports ou APC ou Ateliers / garderie		15h55/16h40 Retour transports ou APC ou Ateliers / garderie	15h55/16h40 Retour transports ou APC ou Ateliers / garderie

Adopté par 19 voix pour et 2 abstentions (M. LAVAUX, Mme BONNETTE).

4) Rythmes Scolaires

Considérant que pour la mise en œuvre des rythmes scolaires pour la rentrée 2014, il est nécessaire d'organiser une réunion avec les membres du conseil d'écoles, et les maires des communes extérieures, afin de permettre de mettre en place les grandes directives de cette organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à l'unanimité, une réunion avec les représentants des Conseils d'écoles, Messieurs les Maires des communes extérieures, et la municipalité.

5) Questions diverses

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le présent extrait sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville, en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

